



**Compte Rendu de la Séance Publique
Du Conseil Municipal Jeudi 7 novembre 2019 à 18h
Qui s'est tenue en Mairie**

Présents : MACHETEL P, MOULIERES C, BORG H, BALS J, BONNET G

Absents : JAUDON N, SANDONATO JD, SEGALA P

Le quorum atteint, la séance est ouverte, S RIVIERE est nommée secrétaire de séance.

1- VOTE DES DECISIONS MODIFICATIVES :

❖ **BUDGET PARKING**

DM N°2	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	+ 3 000 € Cpte 6156 maintenance	+ 10 970 € Cpte 7542 Forfait post stationnement + 500 € Cpte 7083 Abonnement commerçant
Investissement	+ 8 500 € Cpte 2313 reprise hydraulique PDP	
TOTAL	+ 11 500 €	+ 11 500 €

DM N°3	Dépenses
Investissement	- 4 086,50 € Cpte 2313 Aire de jeux + 4 086,50 € Cpte 2313 reprise hydraulique PDP

DM N°4	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	+ 9 000 € Cpte 672 Réversion budget général	+ 9 000 € Cpte 706 Droits de stationnement

❖ **BUDGET GENERAL**

DM N°4	Dépenses	Recettes
Investissement	+ 1 900 € Cpte 2313 travaux petit gite + 350 € Cpte 2188 achat extincteurs	+ 2250 € Cpte 10222 FCTVA
TOTAL	+ 2 250 €	+ 2 250 €

DM N°4	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	+ 7 000 Chap 11 charge à caractère gl + 12 347 Chap 12 charges de personnel + 450 Chap 66 intérêt emprunt + 780 Chap 67 charges exce. - 6000 Chap 65 charge gest. courante	+ 9000 Cpte 7561 réversion parking + 2 000 Cpte 7038 redevances + 3 063 Cpte 7388 Dotation
Investissement	+ 1 036 Cpte 2188 illumination Noël	+ 1 550 Cpte 10222 FCTVA
TOTAL	+ 15 613 €	+ 15 613 €

Le Conseil se prononce à 5 voix pour le vote de ces décisions modificatives.

Grand Chemin Val de Gellone- 34150 Saint-Guilhem-le-Désert

Tel 04 67 57 70 17 – Fax 04 67 57 76 62

Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr

www.saint-guilhem-le-desert.com

Les dépenses de personnel sont en hausse car plusieurs facteurs sont intervenus au cours de l'année 2019 : promotion interne et avancement de grade pour 2 agents (Pierre Vedel et Anne Desfaudais) titularisation pour 1 agent (Virginie Rhor), passage à temps complet pour 1 agent (Stéphanie Rivière), primes de résultat (compte tenu de l'atteinte des objectifs pour les recettes du parking, de l'obligation de verser le salaire (hors primes) de M. Lilian Maury dans le cadre de son placement en surnombre des effectifs de la commune et de payer la consignation judiciaire dans le cadre de l'action judiciaire contre M. Maury pour vols, insultes et menaces.

2- Soutien financier à Radio Pays d'Hérault:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier émanant du Conseil d'Administration de la radio associative Radio Pays d'Hérault localisée à Saint-André-de-Sangonis et Montagnac. Cette radio, libre et non commerciale mène depuis 30 ans un travail d'information et de relais de l'actualité locale et de la vie des communes de sa zone de diffusion. Malgré ses recettes propres, RPH est tributaire financièrement des dotations publiques et des subventions. Mr le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement cette radio à hauteur de 100 € au titre de l'année 2019. **Vote : 5 pour**

3-Signature d'un contrat de cession entre la Commune de ST GUILHEM LE DESERT & la production « Sur l'air de Rien » dans le cadre du spectacle « Le cri du Poilu » :

Dans le cadre de la commémoration du 101eme anniversaire de l'armistice de la guerre de 14-18, la compagnie « Sur l'Air de rien » propose à la commune un spectacle le samedi 9 novembre à 19h au restaurant Fonzes. Il s'agit d'un concert théâtralisé autour d'un recueil de textes pacifistes et humoristiques contemporains à la période de guerre et d'avant-guerre, pour lesquels les artistes ont fait des recherches approfondies. Afin de formaliser cette manifestation et les conditions de cession du spectacle, il est nécessaire de signer un contrat.

Celui-ci stipulera les engagements des deux parties relatives à l'organisation de cette manifestation **Vote 5 pour**

4-Présentation du rapport annuel (2018) sur le prix et la qualité du service public « élimination des déchets » présenté par le syndicat centre Hérault :

Ce rapport présente les indicateurs techniques et économiques de la gestion du syndicat qui fête cette année ses 20 ans. Ce rapport est consultable en Mairie ou sur le site www.syndicat-centre-herault.org. Le Conseil prend acte de ce rapport **Vote : 5 pour**

5-Présentation du rapport annuel (2018) sur le prix et la qualité du service public Eau / Assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport mais n'est pas forcément d'accord avec son contenu. Le souhait de la municipalité étant de récupérer la compétence eau assainissement (si les modifications de loi NOTRE proposées par le sénat sont validées en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale). Le rapport est consultable en Mairie ou sur le site servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr. **Vote : 5 abstentions**

6- Demande de Prolongation à l'Etat du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) :

L'Etat avait attribué une subvention d'un montant de 23 540 € pour la mise en accessibilité du parvis de la Mairie en 2017. Il s'agissait de créer une rampe d'accès et ainsi enlever l'ascenseur extérieur. Ces travaux n'ont pas été réalisés car la municipalité a décidé de réaliser les travaux de reprise hydraulique du Pré des Pères et de remplacement des jeux de l'aire de Pique-Nique du

Parking du Pré des Pères. Ainsi afin de ne pas perdre cette aide, le conseil demande une prorogation de cette subvention à l'Etat

Vote : 5 pour

7- Demande de rattachement de la commune au Lycée de Gignac :

Mr le Maire rappelle que la commune de Gignac s'est vu attribuée la construction d'un lycée qui doit ouvrir ses portes à la rentrée 2020. Malheureusement la commune de St Guilhem ne fait pas partie de la carte scolaire telle que définie actuellement alors qu'elle est pourtant située dans le canton de Gignac et rattachée à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Cette situation est incohérente en ce sens que nos enfants devraient continuer à faire un trajet de 40 minutes (aller) alors qu'un lycée sera implanté à 10 minutes de route de notre commune. Cette mesure place nos enfants en situation d'inégalité injustifiable par la fatigue, les coûts et les temps de transports générés. Cette délibération donnant pouvoir au maire de procéder à des recours gracieux puis contentieux contre cette décision et sera envoyée au rectorat de l'Académie de Montpellier. Cette délibération sera également conjointe aux actions menées par les communes voisines se trouvant dans une situation analogue.

Vote : 5 Pour

POINTS DIVERS :

- ❖ Une personne utilisatrice de la salle Gouverne expose au Conseil Municipal que la petite pièce dans laquelle est entreposée les tables est inaccessible : en effet les barres qui servent à l'agencement des tables sont difficiles à atteindre. Mr le Maire l'informe que le nécessaire sera fait par le service technique.
- ❖ Une personne fait remarquer qu'à l'intérieur de l'Aire de jeux Max Rouquette, il serait judicieux d'installer quelques bancs. En effet, du point de vue de la sécurité il est important pour les parents qui surveillent leurs enfants de rester à leur proximité immédiate.

Mr le Maire acquiesce en précisant que, pour des raisons budgétaires, ces bancs seront installés au début de l'année 2020 lors du rééquipement global de la zone de pique nique. Ces bancs seront scellés au sol car des espaces de sécurité obligatoires doivent être respectés entre les différents portiques de jeux.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h45.